



IAEA

L'atome pour la paix

الوكالة الدولية للطاقة الذرية

国际原子能机构

International Atomic Energy Agency

Agence internationale de l'énergie atomique

Международное агентство по атомной энергии

Organismo Internacional de Energía Atómica

Wagramer Strasse 5, PO Box 100, 1400 Wien, Austria

Phone: (+43 1) 2600 • Fax: (+43 1) 26007

Email: Official.Mail@iaea.org • Internet: <http://www.iaea.org>

In reply please refer to: J3-TM-37003

Dial directly to extension: (+431) 2600-26770

Le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) présente ses compliments aux ministères des affaires étrangères des États Membres et a l'honneur de leur demander d'attirer l'attention des autorités gouvernementales appropriées sur la prochaine **réunion technique sur l'application du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives en ce qui concerne les stratégies à long terme pour la gestion des sources scellées**. La réunion se tiendra au Siège de l'AIEA, à Vienne (Autriche), du **29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2009**.

L'objet de la réunion technique est de discuter de certaines questions juridiques et techniques et des stratégies éventuelles pour la gestion des sources scellées, en particulier lorsque les sources parviennent à la fin de leur vie utile, ou lorsque des sources orphelines sont détectées à une frontière ou pendant un transport. Ces questions ont été soulevées aux précédentes réunions pour l'échange d'informations sur l'application par les États du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives<sup>1</sup> (ci-après dénommé le Code) et des Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives (ci-après dénommées les Orientations) en 2007 et 2008 respectivement (les rapports du président sont joints à la présente). Les participants à ces réunions ont estimé qu'il fallait poursuivre les discussions internationales sur ces thèmes.

Les conclusions de la réunion technique seront utilisées par le Secrétariat comme apport pour la prochaine réunion d'échange d'informations sur le Code et les Orientations, prévue pour 2010.

Le Secrétariat tient à rappeler que le Code a été approuvé par la Conférence générale dans sa résolution GC(47)/RES/7.B. Depuis, 93 États se sont engagés politiquement en sa faveur, conformément aux résolutions GC(47)/RES/7.B et GC(48)/RES/10.D. Les Orientations ont été approuvées par la Conférence générale dans sa résolution GC(48)/RES/10.D. À ce jour, 51 États ont notifié au Directeur général leur intention d'agir de manière harmonisée conformément aux Orientations.

La réunion se tiendra en anglais uniquement.

Les secrétaires scientifiques de la réunion seront M. Hilaire Mansoux, de la Division de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport et des déchets, et M. Wolfram Tonhauser, du Bureau des affaires juridiques.

Du fait des contraintes budgétaires, l'AIEA n'est pas en mesure de prendre à sa charge les frais de voyage et autres dépenses de ces participants. Toutefois, des fonds limités pourraient être disponibles pour couvrir les frais de certains participants. Cette assistance pourra être accordée, sur demande expresse, à un participant par pays, à la condition que, de l'avis de l'AIEA, il puisse apporter une contribution importante à la réunion. La demande d'aide financière devra être faite au moment de la proposition de désignation du participant.

---

<sup>1</sup> <http://www.iaea.org/Publications/Documents/Infcircs/2005/infcirc663.pdf>

Les désignations devront parvenir au Secrétariat, par les voies officielles, au plus tard le **31 mars 2009** à l'attention de M. Hilaire Mansoux, Division de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport et des déchets, Agence internationale de l'énergie atomique, B.P. 100, Wagramer Strasse 5, 1400 Vienne (Autriche) ; (téléphone : (+43 1) 2600 24272 ; télécopie : (+43 1) 2600 7 or (+43 1) 2600 7 24272 ; courriel : H.Mansoux@iaea.org).

Les désignations devraient comporter le nom complet et les coordonnées détaillées (adresse postale, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique) des personnes proposées.

Le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique saisit cette occasion pour renouveler aux ministères des affaires étrangères des États Membres les assurances de sa très haute considération.



le 19 février 2009

Pièces jointes : Rapport du président 2007  
Rapport du président 2008